

COMPTE RENDU DE L'AUDIO PANDEMIE COVID-19 OS/DISI DES 30 ET 31 MARS 2020

Les organisations syndicales représentatives (Solidaires Finances Publiques, CGT, et FO/CFDT) étaient conviées par le directeur de la DISI à participer aux points d'information Audio des 30 et 31 mars 2020. Le 30/3, le sujet était l'EIFI (à Nemours) en vue de la reprise de l'activité sur site, car début programmé de la DPR ; le 31/3, la réunion audio était classiquement destinée à informer et à entendre les OS quant à l'application des mesures sanitaires à la DISI IDF.

En préambule à la première audio et sur la forme, les représentants Solidaires Finances Publiques ont dénoncé le caractère inacceptable de la présentation du protocole Sécurité COVID19 à l'EIFI, sans débat préalable à la reprise programmée - dès le 30/3 ! - des activités à l'EIFI. Ce plan aurait dû être soumis aux membres du CHS-CT afin de connaître leurs retours et remontées avant que les activités de l'EIFI ne reprennent. Sur le fond, nous avons une fois de plus dit notre opposition aux travaux de la DPR pendant l'épidémie en cours, qui font prendre des risques inadmissibles aux agents obligés de revenir sur site ! En outre, nous savons qu'il n'y a absolument rien de certain à ce que La Poste puisse prendre en charge ces impressions pour leur acheminement !!

EIFI :

La Médecin de prévention Mme Chaouat étant présente le 31/3, les représentants Solidaires Finances Publiques ont pu lui demander, entre autres, son avis sur **le port des gants**. Ceux-ci étant considérés par l'OMS non protecteurs, comme nous l'avions déjà signaler la veille. La réponse du MP va dans le même sens : les gants peuvent être porteur du virus. Ils peuvent même induire en erreur les agents, leur faisant croire qu'ils sont protégés alors que même avec des gants, on se touche le visage : ceci est un vecteur de contagion ! Le port de gants ne sera donc pas imposé aux agents. Cela sera de leur libre choix de les porter ou pas.

La question des **lingettes désinfectantes** a aussi été abordée : il s'agit de lingettes bactéricides qui n'éliminent pas forcément le virus. Si l'utilisation de lingettes peut-être un plus, il ne s'agit aucunement d'une mesure totalement protectrice. Le gel hydroalcoolique est totalement adapté pour détruire le virus.

De plus, le rappel fondamental est le **lavage des mains le plus fréquemment possible et le respect**

d'une distance physique entre personnes.

La Médecin de Prévention a fait remarquer que dans le cadre des travaux de l'EIFI, il fallait une distance de 3,5m à 5m d'écart entre les agents pour éviter toute contamination. En deçà de cette distance, et dans ce cadre de travail, elle conseille de porter des masques. Ainsi que pour tout échange avec une personne de l'extérieur.

L'administration a déclaré que les marquages au sol seraient modifiés pour tenir compte de cette consigne.

La Médecin de Prévention confirme qu'il faut considérer les collègues comme du public et respecter les mêmes consignes de protection que dans un lieu qui reçoit du public.

Elle a aussi déclaré qu'en l'état des connaissances actuelles, il serait possible d'être à nouveau contaminé même après guérison, après plus d'un mois.

Elle rappelle que tout agent présentant le moindre symptôme ne doit pas se rendre au travail et doit prévenir sa hiérarchie pour que le médecin de prévention soit saisi.

Le protocole complet concernant l'EIFI fait une vingtaine de pages.

Les équipes seront divisées par 2 afin d'éviter au maximum la promiscuité.

Un maximum de « mesures barrières » ont été instaurées dans le processus de production :

- Diminution des effectifs avec roulement.
- distance physique,
- horaire modifié en conséquence (12h - 18h)
- 1 personne à la fois aux toilettes.
- nettoyage des machines. Chaque agent sera seul à toucher sa partie de machine.
- Nettoyage général : la DISI a inclut dans le plan de prévention la prestation d'une entreprise spécialisée en nettoyage (8h-10h), afin de s'assurer de machines propres chaque jour. Cette entreprise utilise un produit spécial pour désinfecter et a des obligations particulières dans son protocole de nettoyage. L'entreprise a fourni à l'administration la fiche du produit désinfectant utilisé.

La présence de l'encadrement pourrait être réduite au strict nécessaire.

A charge aussi pour la hiérarchie de s'assurer que les mesures barrières seront bien appliquées.

Un point explicatif doit être fait par la hiérarchie aux agents sur les mesures de protections à appliquer.

CID :

Protections :

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé **quelles sont les protections** (gel, éventuellement masques) dont sont équipés les CID. Le Disi nous a été affirmé que tous les CID de la DISI IDF, à ce jour, **ont tous du gel hydroalcoolique** (que celui-ci soit fourni par la disi ou par la Direction locale ddfip/drifp). Et que des masques seront fournis dès que possible (problématique des masques en France). L'éloignement physique est pour l'instant le seul palliatif au manque de masques.

Déplacements :

Suite à notre demande de précisions, le Disi nous a confirmé qu'il n'était **en aucun cas** envisagé de déplacements de CID (que ce soit pour installation ou paramétrage, ou quelle qu'en soit la raison) ; les agents des CID restent sur site (sur leur lieu de travail habituel) ou sont chez eux en télétravail.

Protocole de décontamination :

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé ce qui est envisagé si des PC portables déjà utilisés doivent être reconfigurés.

Le Disi a confirmé le protocole mis en place concernant le recyclage des PC portables récupérés. Ce protocole reprend les **préconisations proposées par Solidaires Finances Publiques** aux Directions : nettoyage par la direction locale après récupération des PC portables, stockage pendant 2 jours après remise à la DISI par la direction locale, puis reconfiguration par la CID et de nouveau nettoyage à l'aide de lingettes désinfectantes ~~gel hydroalcoolique~~, puis stockage avant remise à la direction qui s'occupera de la distribution aux agents.

Pour l'instant les PC soclés par les CID ne sont pas des PC « réutilisés » (ils sortent des cartons) ; mais si à l'avenir les CID de la DISI IDF devaient s'occuper de tels portables, il leur faudra être particulièrement vigilant pour que toutes ces mesures de protection soient intégralement appliquées.

CID sur site :

Le nombre d'agents des CID sur site ne doit pas dépasser 2 ou maximum 3 ; les autres sont en télétravail. Il y a rotation.

Questions diverses

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont portés vos interrogations sur ces différents sujets :

- Nous avons une fois de plus demandé communication du **PCA** appliqué à la DISI IDF. L'administration a indiqué que tous les agents sont dans le PCA, à un titre ou un autre, sauf l'ADO totalement à l'arrêt. Concernant les agents qui sont en télétravail et les priorités, c'est la DG qui décide.

- **Clé 4G** pour les agents en télé-travail sans point d'accès Internet :

L'administration cherche à les équiper de clés 4G. Il faut identifier toutes les personnes qui en ont besoin (les premières clés 4G vont commencer à être données aux agents en fin de semaine).

!! Manifestez vous auprès de votre hiérarchie si vous avez besoin d'une clé 4G pour télé-travailler !!

- **Dépassements de forfait téléphonique**, tant data que voix:

Du fait de multiples réunions audio et du fonctionnement en télétravail, certains agents pourraient dépasser leur forfait et se retrouveraient avec des frais indus à leur charge ; pour cela les représentants Solidaires Finances Publiques ont aussi demandé le remboursement des dépassements data et voix induits par le télétravail.

Réponse de l'administration : elle n'a pas prévu pour l'instant de rembourser la data ; concernant les dépassement voix, l'administration ne peut pour l'instant se prononcer (réflexion en cours).

Nous reviendrons sur ce point dès la prochaine audio et afin d'avoir une réponse. Il serait inadmissible que des agents aient à subir des frais téléphoniques pour faire leur travail.

Nettoyage des sites utilisés, même partiellement :

Le Disi a déclaré que le nettoyage est actuellement restreint sur les sites mais au moins effectué s'agissant des sanitaires ; hormis Nemours où le nettoyage suit un protocole strict du fait de la reprise des travaux sur l'EIFI.

Ce point a été abordé par la Direction :

-**Statut quotidien des agents** : les agents sont soit en AA covid, soit en télétravail, soit présents sur site, en maladie, en garde d'enfants, etc. Les régularisations seront faites soit par les services RH, soit par les agents eux mêmes. Les modalités doivent être précisées sous peu par la Disi.

Pour finir et pour information de tous :

L'audio du 31 mars s'est scandaleusement mal déroulée, le Directeur n'arrivant pas à organiser la prise de parole entre les différents participants ; que ce soit entre OS, mais aussi MP, ISST, membres de la direction... Et Non pas par manque de temps !

L'audio, de près de 3 heures, a viré à la cacophonie par défaut d'organisation et de respect des temps de paroles des uns et des autres. De plus, et à notre plus grand désarroi, la parole a été largement préemptée, ce qui a davantage encore nuit au bon déroulement de cette réunion.

Pour les représentants Solidaires Finances Publiques, il est hors de question que cela se reproduise. Il est en effet totalement inadmissible de bâcler quelque sujet que ce soit à cause d'une organisation mal maîtrisée, d'autant qu'ici, le sujet est et reste avant tout chose **la santé de nos collègues** !

Le format audio étant déjà complexe, il est indispensable que l'administration, en accord avec le secrétaire du CHS-CT, fasse clairement respecter les tours de parole et organise le temps accordé aux intervenants dans le but que la réunion puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Cette exigence, nous la porterons dès le début de la prochaine audio et ce sera le préalable à notre présence ! Les représentants Solidaires Finances Publiques ne transigeront pas sur ce point.

Voir infos supplémentaires page suivante ==>

Information annexe fournies par le bureau national

-Un préavis de grève a été déposé pour le mois d'avril (ce qui malheureusement permet à certains de se sortir d'une situation inextricable par la grève : **situation totalement inacceptable** mais qui reflète le peu de considération de l'administration pour ses agents).

-Concernant les **reports de congés** de l'année précédente (les éventuels 5 jours de report), nous n'avons pas eu de réponse pour l'instant de la DG.

-**remboursement transport-repas** pour les agents se rendant sur site : les modalités de prise en charge sont en cours d'élaboration par la DG et nous vous les communiquerons dès que possible.

-La centrale a donné son accord pour que les **PCA des directions** soient communiqués aux OS. Nous relancerons le Directeur de la DISI pour obtenir sa déclinaison à la DISI IDF.

Enfin, n'oubliez pas de consulter notre site national et local, régulièrement mis à jour.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques DISI IDF. : Barbara VON KORFF, Pascal EYCHART et James KOSCIK.